



## Conseil d'État

N° CE : 62.481

Doc. parl. : n° 8704

### LE CONSEIL D'ÉTAT,

appelé par dépêche du Président de la Chambre des députés du 21 mai 2026 à délibérer sur la question de dispense du second vote constitutionnel du

#### **Projet de loi portant modification de la loi modifiée du 7 mars 1980 sur l'organisation judiciaire**

qui a été adopté par la Chambre des députés dans sa séance du 21 mai 2026 et dispensé du second vote constitutionnel ;

Vu ledit projet de loi et l'avis émis par le Conseil d'État en sa séance du 27 mars 2026 ;

se déclare d'accord

avec la Chambre des députés pour dispenser le projet de loi en question du second vote prévu par l'article 78, paragraphe 4, de la Constitution.

Ainsi décidé en séance publique à l'unanimité des 19 votants, le 9 juin 2026.

Le Secrétaire général,

s. Marc Besch

Le Président,

s. Marc Thewes